

voir pas bien compris ce que je disais, mais ils ne devraient pas s'amuser de ces cas de misère. Ce n'est pas par plaisir que je les expose à la Chambre; je fais mon devoir en défendant ces familles que l'on a établies loin de tout et qui se trouvent isolées. Mon action est non seulement conforme au règlement de la Chambre, mais aux dictées de l'humanité. Personne dans ce pays ne voudrait voir un être humain souffrir des affres de la faim. Ces gens ne demandent pas d'argent; ils veulent simplement qu'on fasse une enquête sur leur cas. Ils ne veulent simplement pas que cette enquête soit confiée à ceux qui reçoivent un traitement proportionné au nombre de colons qu'ils placent sur les terres, mais à des personnes justes, impartiales et indépendantes, qui diront la vérité au ministre du Travail à Ottawa et au ministre de la Colonisation à Québec. C'est tout ce que je demande au ministre ici et tout ce que j'ai demandé au ministre de la Colonisation de Québec. Ce dernier m'a écrit le premier du mois courant pour me dire qu'il va envoyer quelqu'un sur les lieux pour faire une enquête. Je demande au Gouvernement,—et j'insiste sur la nécessité d'une telle démarche,—d'envoyer là un homme compétent et impartial qui pourra aller visiter ces gens souffrant de la faim dans la solitude de la forêt et qui lui fera rapport de ce qu'il aura vu. Nous verrons alors si M. Laforce dit la vérité quand il soutient que personne ne meurt de faim dans la province de Québec. Je voudrais que le ministre me comprenne bien. M. Laforce dit que tous ceux qui ont voulu travailler n'ont pas eu à souffrir. Pense-t-on qu'un homme affamé va refuser de travailler?

M. CANTLEY: Vous feriez mieux de retourner chez vous et de vous mettre la tête sous un robinet.

M. POULIOT: Je le regrette, mais il va falloir classer l'honorable député de Pictou avec ceux qui poussaient des hurras, l'autre jour. Il me fait pitié. Un homme de son âge, qui doit avoir un cœur, ne devrait pas dire de choses semblables quand je parle de la misère humaine. Si l'honorable député de Pictou exposait à la Chambre les cas de souffrance de sa circonscription, il peut être convaincu que je ne me moquerais pas de lui, mais que je lui témoignerais de la sympathie et je promets de l'écouter quand il prendra la parole. S'il a une pierre à la place du cœur, je vais l'ignorer et je ne parlerai plus de lui, car ce serait lui faire un trop grand honneur que d'écouter ses sarcasmes.

J'ai fait appel à l'esprit de justice et au grand cœur du ministre. Je lui fais une de-

mande raisonnable et que tout homme de cœur accorderait. Je veux qu'il envoie sans tarder un inspecteur visiter ces gens qui ont écrit sous serment des lettres racontant leur misère et leurs griefs, afin de voir s'ils disent la vérité. Le ministre doit accepter avec une certaine réserve ces rapports qui lui sont faits ou qui sont envoyés au gouvernement provincial et disant que tout va bien dans les nouvelles régions de colonisation. C'est tout ce que j'ai à dire et j'ai parlé en toute franchise et sincérité, espérant que le ministre n'ira pas croire que je recherche quelque avantage politique. Je voudrais simplement lui ouvrir les yeux et lui montrer que les auteurs des rapports qu'il a reçus ne lui ont pas dit la vérité.

M. J.-A. BRADETTE (Témiskamingue-Nord): Monsieur l'Orateur, vu que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a soulevé cette question, je dois dire que plusieurs familles ont été établies dans mon comté à la suite de ce mouvement du retour à la terre. L'été prochain, je m'attends à ce que le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement provincial, nous amène près de 400 familles. C'est pourquoi la Chambre me permettra peut-être quelques commentaires sur ce sujet si important.

Je suis entièrement en faveur de cette initiative, parce que je suis convaincu qu'il en résultera un grand bien et que l'on pourra ainsi rétablir l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale. J'ai dit, il y a cinq semaines, que le Gouvernement devrait mieux garder le contact avec les familles ainsi établies, mais en général l'idée est excellente et a déjà fait du bien. Il est toujours facile de choisir certains cas particuliers pour étayer une discussion au Parlement, mais en général on a fait beaucoup de bien. Par exemple, ces cas font voir aux gouvernements, tant fédéral que provinciaux, les difficultés de notre population rurale. J'ai cité au ministre du Travail (M. Gordon), il y a quelques semaines, le cas d'un colon du nom de James McLean, un excellent type du Canadien, de Frederickhouse, qui ayant pris une terre en vertu de ce plan d'établissement, se voit dans la quasi-impossibilité de joindre les deux bouts. Dans une lettre que j'ai lue à la Chambre, il mentionne qu'on ne lui a accordé que \$1.40 par personne. Ses huit enfants, sa femme et lui-même forment une famille de dix personnes qui doivent vivre avec \$14 par mois. Tous mes collègues comprennent bien qu'il est impossible de subsister avec une telle somme. Je pourrais citer deux ou trois autres cas, mais il ne serait pas régulier de le faire maintenant. Je le répète, on